

PERMANENCES

SUR RENDEZ-VOUS AU 09 70 72 72 10

NÎMES



Le 3e jeudi du mois - 10h/12h
MDPH - Parc Georges Besse
115/116 Allée Norbert Wiener

ALÈS



Le 1er jeudi du mois - 14h/16h
Espace Mairie Prim'
11 rue Michelet

UZÈS



Le 2e lundi du mois - 14h/16h
Tribunal d'Instance d'Uzès
Place de l'évêché

AIGUES-MORTES



Le 4e lundi du mois - 14h/16h
Point d'accès au droit
1, boulevard Gambetta

Union Départementale des Associations Familiales

Information et soutien aux tuteurs familiaux

UDAF du GARD
152, rue Gustave Eiffel
Z.I. de Grézan
30034 NIMES Cedex 1
04 66 02 17 33
familles@udaf30.fr
www.udaf30.fr

**Service d'Aide aux
Tuteurs Familiaux**
09 70 72 72 10
tutelles@udaf30.fr

Udaf
GARD

A T F

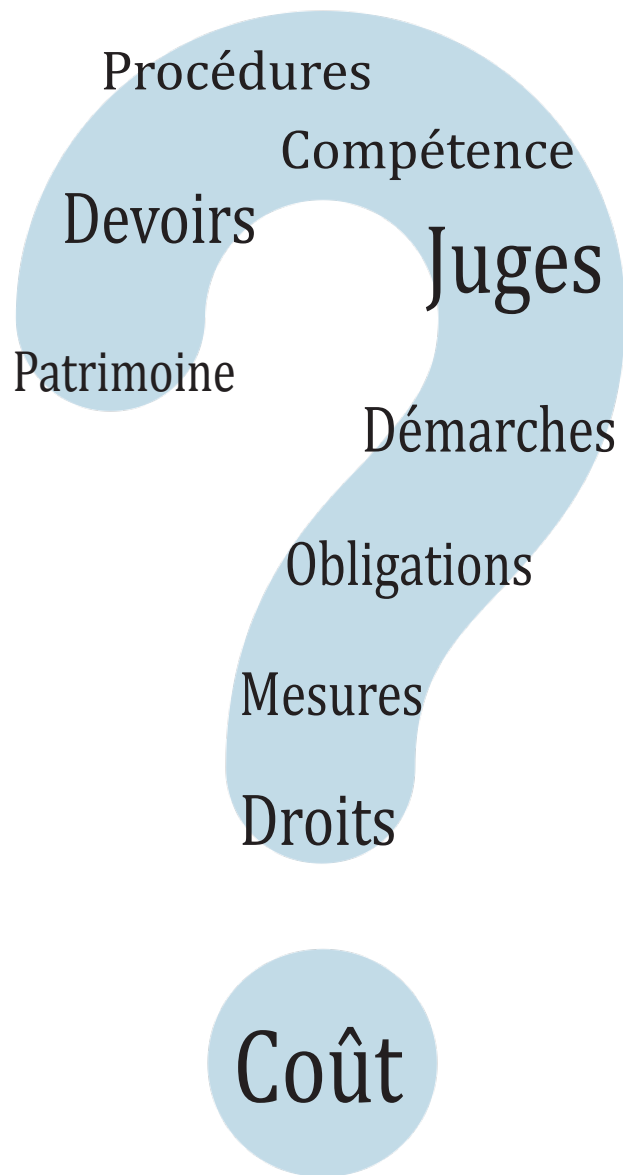
Service d'Aide aux
Tuteurs Familiaux



VOUS SOUHAITEZ EXERCER OU
VOUS AVEZ ACCEPTÉ D'EXERCER
LA MESURE DE PROTECTION DE L'UN
DE VOS PROCHES

TUTEURS ET CURATEURS FAMILIAUX

POUR VOUS INFORMER ET VOUS SOUTENIR DANS LA MISSION QUI VOUS EST CONFIEE PAR LE JUGE DES TUTELLES, L'UDAF DU GARD VOUS PROPOSE GRATUITEMENT :



DE L'INFORMATION



- LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION ;
- LA RÉFORME DU 5 MARS 2007 ;
- LES CONDITIONS D'OUVERTURE, D'EXERCICE ET DE CLÔTURE D'UNE MESURE ;
- LES MISSIONS ET OBLIGATIONS DU CURATEUR / TUTEUR ;
- LES DROITS DES PROTÉGÉS.

DU SOUTIEN



- AIDE À LA RÉDACTION DE L'INVENTAIRE PATRIMONIAL ;
- AIDE À LA RÉDACTION DES COMPTES-RENDUS ANNUELS DE GESTION ;
- AIDE À LA RÉDACTION DES REQUÊTES AUPRÈS DU JUGE DES TUTELLES ;

VOUS SOUHAITEZ EXERCER LA MESURE DE PROTECTION DE L'UN DE VOS PROCHES ?
VOUS EXERCEZ UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE POUR L'UN DE VOS PROCHES ?
VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS L'EXERCICE D'UNE MESURE DE PROTECTION ?
DES PROFESSIONNELS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS INFORMER ET VOUS SOUTENIR.